

**R É D U C T I O N   D E S   G A Z   À   E F F E T   D E   S E R R E**  
**- H O R I Z O N   2 0 2 5 - 2 0 2 8 -**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1 RÉDUCTION DES GES – HORIZON 2025-2028 .....</b>	<b>4</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>9</b>

## INTRODUCTION

1 Dans sa décision D-2021-140, la Régie de l'énergie (Régie) abolissait l'indice de qualité de  
2 service relatif aux réductions de gaz à effet de serre (GES) à compter de la  
3 Cause tarifaire 2022-2023 et demandait ce qui suit :

4 « [407] **À compter du prochain dossier tarifaire, la Régie demande à Énergir de déposer de**  
5 **l'information relative au budget des activités, projets et achats de GNR en vue de réduire**  
6 **les émissions de GES ainsi que les cibles de réductions prévues pour l'année de base,**  
7 **l'année témoin et les deux années subséquentes. »**

8 Au paragr. 347 de sa décision D-2024-113, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de  
9 remplacer, à compter de la Cause tarifaire 2025-2026, les tableaux 1 à 4 de la présente pièce  
10 par ceux de la pièce B-0118, Énergir-T, Document 4, de la Cause tarifaire 2024-2025  
11 (R-4257-2024), présentés en réponse à la question 7.1 de la FCEI<sup>1</sup>. Dans cette pièce, Énergir  
12 présentait, pour chacun des projets, la durée de vie estimée et le coût par tonne de GES évité.  
13 Ce dernier correspondait au budget total des projets divisé par les réductions d'émissions de  
14 GES de la première année des projets.

15 En réponse à la question 4.1 de la demande de renseignements n° 4 de la Régie – à la pièce  
16 B-0183, Énergir-T, Document 12<sup>2</sup> – Énergir convenait que le coût par tonne de GES évité  
17 présenté aux tableaux de la pièce B-0118 était surestimé et a alors présenté le coût par tonne  
18 de GES évité par projet en utilisant le coût total du projet et en le comparant au total des  
19 réductions d'émissions de GES sur la durée de vie minimale estimée du projet. Énergir étant  
20 d'avis que ce calcul est plus représentatif de la réalité, elle propose donc de présenter les  
21 tableaux 1 à 4 en fonction du calcul du coût par tonne de GES évité, présenté dans la  
22 pièce B-0183.

23 Les sections qui suivent répondent aux demandes de la Régie.

---

<sup>1</sup> [https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4257-2024/doc/R-4257-2024-B-0118-DDR-RepDDR-2024\\_07\\_05.pdf](https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4257-2024/doc/R-4257-2024-B-0118-DDR-RepDDR-2024_07_05.pdf).

<sup>2</sup> [https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4257-2024/doc/R-4257-2024-B-0183-DDR-RepDDR-2024\\_09\\_04.pdf](https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4257-2024/doc/R-4257-2024-B-0183-DDR-RepDDR-2024_09_04.pdf).

## **1 RÉDUCTION DES GES – HORIZON 2025-2028**

1 Énergir vise la réduction des émissions de GES découlant de ses activités par la mise en place  
2 de projets à caractère récurrent.

3 Énergir sélectionne ses projets selon les principes directeurs suivants :

- 4 • Accélérer la croissance des efforts en **efficacité énergétique** de ses opérations  
5 « consommer moins, consommer mieux »;
- 6 • Intégrer davantage d'énergies renouvelables, comme le **gaz de source renouvelable**  
7 **(GSR)**, à sa consommation énergétique, là où c'est possible;
- 8 • Évaluer les opportunités d'une **complémentarité avec l'électricité** pour ses opérations  
9 « la bonne énergie, à la bonne place »;
- 10 • Favoriser **l'innovation et les projets de démonstration** de la mise en œuvre de ses  
11 valeurs de développement durable et de reconnaissance des facteurs ESG  
12 (environnement, social et gouvernance);
- 13 • Être viables économiquement.

14 Les tableaux 1 à 4 présentent les projets envisagés permettant de réduire les émissions de GES,  
15 les estimations de réduction des émissions de GES pour chacun des projets, les budgets prévus  
16 pour leur réalisation, ainsi que le coût par tonne de GES évité et la durée de vie estimée de  
17 chaque projet. Le calcul du coût par tonne de GES évité est effectué en supposant la durée de  
18 vie minimale estimée du projet. Par exemple, pour les projets d'amélioration des actifs du  
19 tableau 1 ci-dessous, le coût estimé par tonne de GES évité pour ces projets serait de  
20 1 511 \$/tCO<sub>2</sub> eq, soit 3,4 M\$/(150 x 15).

21 Il est à noter que parmi les projets présentés, certains ne servent pas uniquement à la réduction  
22 des GES. Dans certains cas, des projets doivent être réalisés pour des raisons opérationnelles  
23 et les réductions en GES sont évaluées et présentées.

24 Les coûts ici exposés sont des coûts d'acquisition d'actifs (CAPEX) et des coûts de main-d'œuvre  
25 (OPEX). Selon les projets, il est possible que seuls des coûts OPEX s'appliquent, par exemple,  
26 pour l'amélioration de processus qui n'impliquent pas d'acquisition d'actifs.

- 1 Il est à noter que les réductions présentées dans les tableaux ci-dessous sont des estimations.  
 2 Les réductions réelles pour chacune des années seront calculées à la fin de l'année financière et  
 3 présentées dans le cadre du rapport annuel, comme demandé par la Régie dans la  
 4 décision D-2021-140, paragr. 408. Aussi, les prévisions des deux années suivant l'année témoin,  
 5 soit 2026-2027 et 2027-2028, seront plus précises dans les prochaines causes tarifaires.

**Tableau 1**  
**Projets 2024-2025 (année de base)**

Projets 2024-2025	Estimation des réductions des émissions de GES (tCO <sub>2</sub> eq)	Budget prévu (\$)	Coût par tonne de GES évité (\$/tCO <sub>2</sub> eq)	Durée de vie estimée (années)
Projets d'amélioration des actifs - remplacement des chaudières (4 projets)	150	3 400 000	1 511	15-20
Modification de la méthode de localisation des infrastructures pour intégrer l'envoi de plans au demandeur (phase 2025)	100	0	-	Plus de 10
Plan d'électrification des véhicules légers (75 véhicules)	600	1 576 500	438	6-8
Bilan de conduite personnalisé par utilisateur à la manière des outils développés par les assureurs (conditionnement positif)	350	25 000	71	Tant qu'il y aura combustion d'énergie fossile dans les véhicules
<b>Total des réductions liées aux projets 2024-2025</b>	<b>1 200</b>	-	-	-
Achat de GSR supplémentaire prévu	1 740	541 000	311	Tant qu'il y aura combustion de gaz naturel aux immeubles et postes
<b>Total des réductions estimées</b>	<b>2 940</b>	-	-	-

**Tableau 2**  
**Projets 2025-2026 (année témoin)**

Projets 2025-2026	Estimation des réductions des émissions de GES (tCO <sub>2</sub> eq)	Budget prévu (\$)	Coût par tonne de GES évité (\$/tCO <sub>2</sub> eq)	Durée de vie estimée (années)
Projets d'amélioration des actifs - remplacement des chaudières (4 projets)	200	4 200 000	1 400	15-20
Modification de la méthode de localisation des infrastructures pour intégrer l'envoi de plans au demandeur	120	0	0	Plus de 10
Plan d'électrification des véhicules légers	720	1 093 000	253	6-8
Bilan de conduite personnalisé par utilisateur à la manière des outils développés par les assureurs (conditionnement positif)	280	0	0	Tant qu'il y aura combustion d'énergie fossile dans les véhicules
<b>Total des réductions liées aux projets 2025-2026</b>	<b>1 320</b>	-	-	-
Achat de GSR supplémentaire prévu	500	156 400	313	Tant qu'il y aura combustion de gaz naturel aux immeubles et postes
<b>Total des réductions estimées</b>	<b>1 820</b>	-	-	-

**Tableau 3**  
**Projets 2026-2027**

Projets 2026-2027	Estimation des réductions des émissions de GES (tCO <sub>2</sub> eq)	Budget prévu (\$)	Coût par tonne de GES évité (\$/tCO <sub>2</sub> eq)	Durée de vie estimée (années)
Projets d'amélioration des actifs - remplacement des chaudières (5 projets)	150	4 000 000	1 778	15-20
Modification de la méthode de localisation des infrastructures pour intégrer l'envoi de plans au demandeur	130	0	0	Plus de 10
Plan d'électrification des véhicules légers	450	977 500	362	6-8
Acquisition d'un tracteur routier électrique pour la disposition des sols	40	40 000	100	10-12
Bilan de conduite personnalisé par utilisateur à la manière des outils développés par les assureurs (conditionnement positif)	230	0	0	Tant qu'il y aura combustion d'énergie fossile dans les véhicules
<b>Total des réductions liées aux projets 2026-2027</b>	<b>1 000</b>	-	-	-
Achat de GSR supplémentaire prévu	500	156 400	313	Tant qu'il y aura combustion de gaz naturel aux immeubles et postes
<b>Total des réductions estimées</b>	<b>1 500</b>	-	-	-

**Tableau 4**  
**Projets 2027-2028**  
**(partiel, liste de projets en cours de définition)**

Projets 2027-2028	Estimation des réductions des émissions de GES (tCO <sub>2</sub> eq)	Budget prévu (\$)	Coût par tonne de GES évité (\$/tCO <sub>2</sub> eq)	Durée de vie estimée (années)
Projets d'amélioration des actifs - remplacement des chaudières (4 projets)	150	4 000 000	1 778	15-20
Plan d'électrification des véhicules légers	570	775 000	227	6-8
Bilan de conduite personnalisé par utilisateur à la manière des outils développés par les assureurs (conditionnement positif)	180	0	0	Tant qu'il y aura combustion d'énergie fossile dans les véhicules
<b>Total des réductions liées aux projets 2027-2028</b>	<b>900</b>	-	-	-
Achat de GSR supplémentaire prévu	500	156 400	313	Tant qu'il y aura combustion de gaz naturel aux immeubles et postes
<b>Total des réductions estimées</b>	<b>1 400</b>	-	-	-

**Tableau 5**  
**Sommaire des prévisions de réduction 2025-2028**

Réductions/année	Estimation des réductions des émissions de GES (tCO <sub>2</sub> eq)
Projets et GSR 2024-2025	2 940
Projets et GSR 2025-2026	1 820
Projets et GSR 2026-2027	1 500
Projets et GSR 2027-2028	1 400
<b>Total des réductions estimées</b>	<b>7 660</b>

1 Les réductions estimées par la mise en place de projets et l'achat de GSR permettent d'anticiper  
2 une réduction des émissions de GES de 7 660 tCO<sub>2</sub> eq sur les quatre années. Ces réductions,  
3 additionnées à celles déjà réalisées depuis 1990, permettraient une réduction d'environ  
4 30 000 tCO<sub>2</sub> eq des émissions directes et indirectes, soit une réduction d'environ 39 % si le niveau  
5 d'émissions actuel d'Énergir se maintenait.

6 Pour l'année 2024-2025, Énergir estime à 914 450 m<sup>3</sup> le volume supplémentaire de GSR qui sera  
7 acquis afin de réduire de 1 740 tCO<sub>2</sub> eq les émissions de GES. Ceci correspond aux émissions  
8 de postes de livraison – dont les équipements de combustion ont déjà été optimisés – et de  
9 compresseurs. Le surcoût de l'achat de GSR pour ce volume supplémentaire de GSR est estimé  
10 à 541 000 \$ par rapport au prix du gaz naturel d'origine fossile.

11 Le suivi actuel sera déposé lors de chaque cause tarifaire. L'information relative aux projets  
12 réalisés sera présentée dans le cadre du rapport annuel. Énergir est attentive à ses principales  
13 sources d'émissions afin d'agir dès maintenant sur leurs impacts et sur le potentiel de réduction  
14 des GES à la source.

## CONCLUSION

15 Énergir maintient un effort soutenu visant l'identification et la mise en place de projets permettant  
16 de réduire les émissions de GES de ses activités. La mise en place du *Comité stratégique de*  
17 *réduction des GES* porte fruit et aide grandement à l'identification et la priorisation de projets  
18 potentiels.

19 Des projets seront à l'étude chaque année afin d'évaluer leur faisabilité et leur potentiel de  
20 réduction d'émissions de GES. De nouveaux projets seront ainsi identifiés et mis en œuvre au  
21 courant des prochaines années.

22 En 2023, Énergir avait atteint 29,8 % de la cible de réduction de 37,5 % de GES pour ses  
23 opérations. Énergir est confiante d'atteindre ses cibles ambitieuses en poursuivant ses efforts de  
24 manière soutenue.

25 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du présent suivi.**